

PV VILLE DE GRAVELINES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

- Désignation du secrétaire de séance

- 1. Désignation des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
 - Décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
 - Arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire ou désigner
 - Instruction ministérielle du 30 mars 2023
« Désignation des délégués des conseils municipaux et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux »
Voir notamment les articles suivants :
 - Article 5.1 « Candidature »
 - ✓ article 5.1.3 « Déclaration de candidature dans les communes de 1 000 habitants et plus »
Déclaration de candidature à présenter en 1 exemplaire sur papier blanc au format A4.
 - Article 5.3.2 « Choix par les délégués de droit de la liste sur laquelle seront désignés leurs suppléants éventuels »
Déclaration de choix à remettre complétée au bureau électoral le jour de l'élection des suppléants.
 - Articles 5.5 et 6.2 relatifs au cas d'empêchement des délégués pour participer à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023.

- 2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s2023/040 à 2023/067)

A. ADMINISTRATION GENERALE:

3. Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre
4. Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu
5. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
6. Désignation des membres de la Commission délégation de service public
7. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu
8. Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu
9. Fixation des primes – Médaille d'honneur du travail

Monsieur le Maire : Il est 18 h 00, je vous propose d'ouvrir notre séance de ce vendredi 09 juin, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue et je vais laisser la parole à notre collègue qui a le privilège de la jeunesse éternelle, voilà ma chère Léanna, vous avez la parole.

(Madame VANDEWALLE procède à l'appel)

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Christian DEVOS, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Mme VANDERSTRAETEN, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme DENEUVILLE, Monsieur Bruno MARSYLLE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr MERLEN, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA, Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF, Madame Aurore DEVOS, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEFRUIT, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Merci Léanna VANDEWALLE notre benjamine, je constate le quorum qui est établi à 17 conseillers présents, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, Christelle DENEUVILLE, pas d'opposition ? Merci.

Monsieur le Maire : Je rappelle l'objet de notre conseil qui se déroule dans toutes les communes de France ce même jour, à des heures différentes, mais ce vendredi. Par décret du 6 avril 2023, l'ensemble des conseils municipaux est invité à se réunir ce 09 juin dans le cadre

des élections sénatoriales. Il s'agit pour Gravelines de désigner 9 suppléants. Je rappelle que les 33 membres du conseil municipal sont délégués de droit et seront donc appelés à participer à l'élection des sénatrices et des sénateurs le 24 septembre prochain. Toutefois, en cas d'empêchement dûment justifié lié à un motif professionnel ou de santé, c'est très encadré, un conseiller municipal pourra faire appel, après avis du Préfet, à un suppléant. Pour ce faire, je vous informe donc que le 24 septembre je voterai en tant que Conseiller Départemental, et que je serai remplacé pour mon vote dans le cadre du mandat municipal par Mr Yves DUBOIS. Je vais donc constituer le bureau pour procéder à l'élection des suppléants. Pour la liste « Gravelines Passionnement », je vous propose les candidatures dans l'ordre suivant, il s'agit de 9 suppléants : Mr Olivier LESAVRE, Mme Laëtitia MILLOIS, Mr Daniel BOLLE, Mme Anne DELPLACE, Mr Patrick CIROT, Mme Dolorès SAILLY, Mr Robert MEERSSEMAN, Mme Catherine DESSEINT et Mr Richard OLEK. Nous allons constituer le bureau car il nous faut donc procéder au vote, chacune et chacun d'entre nous sera donc appelé à passer dans l'isoloir en application de l'article R.133 du code Electoral. Nous allons donc constituer le bureau électoral qui est constitué de moi-même en tant que président, les 2 conseillers municipaux qui, disons-le, ont quelques années de plus que la plupart d'entre nous, je vais le formuler comme cela, en l'occurrence : Michel CANOEN et Raoul DEFRUIT, si vous voulez bien, mes chers collègues, rejoindre le bureau municipal. Alors on choisit bien sûr celles et ceux qui ont quelques années de plus, on va le dire comme cela, mais aussi celles et ceux qui ont quelques années de moins, en l'occurrence : Léanna VANDEWALLE et Modou FALL. Non, ce n'est pas vous mon cher Laurent, le temps est passé... Voilà et oui, vous savez, on ne reste pas le benjamin éternellement... Alors, les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune, sans débat au scrutin secret, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Donc pour la liste « Gravelines Passionnement » je vous ai indiqué que nous avons déposé cette liste, donc je déclare le scrutin ouvert et je vais me rendre conformément aux dispositions au bureau de vote.

(Déroutement du vote)

1. Désignation des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, le décret du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Rappelle également qu'en application de l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023, les 33 membres du conseil municipal sont tous délégués de droit. Le Conseil municipal doit désigner 9 suppléants appelés à remplacer les délégués de droit pour le cas où ces derniers seraient empêchés.

Précise que conformément aux dispositions de l'article L.289 du Code électoral, les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune, sans débat au scrutin secret, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Précise également qu'au vu des dispositions de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux présents les

plus âgés ainsi que les 2 conseillers municipaux présents les plus jeunes, à savoir : M. Michel CANOEN, M. Raoul DEFRUIT, M. Modou FALL, Mme Léana VANDEWALLE.

Constate qu'avant l'ouverture du scrutin, 1 liste a été déposée :

- Liste « Gravelines Passionnement » :

1. M. Olivier LESAVRE
2. Mme Laëtitia MILLOIS
3. M. Daniel BOLLE
4. Mme Anne DELPLACE
5. M. Patrick CIROT
6. Mme Dolorès SAILLY
7. M. Robert MEERSSEMAN
8. Mme Catherine DESSEINT
9. M. Richard OLEK
- 10.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	/
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	30
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau électoral :	/
Nombre de suffrages blancs :	/
Nombre de suffrages exprimés :	30

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Mandats de suppléants
Gravelines Passionnement	30	9

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Sont donc élus suppléants :
 - M. Olivier LESAVRE
 - Mme Laëtitia MILLOIS
 - M. Daniel BOLLE
 - Mme Anne DELPLACE
 - M. Patrick CIROT
 - Mme Dolorès SAILLY
 - M. Robert MEERSSEMAN
 - Mme Catherine DESSEINT
 - M. Richard OLEK

Monsieur le Maire : Bien... Le suspense est à son comble... Il en sera autrement le 24 septembre... La liste « Gravelines Passionnement » avec 30 voix obtient 9 suppléants, félicitations à nos collègues qui devront nous remplacer, si pour les raisons que j'ai invoquées, l'un ou l'une d'entre nous ne peut pas se déplacer à Lille le 24 septembre. On va devoir signer le PV qui va passer pendant que je poursuis... Vous me confirmez, chers collègues, que vous êtes d'accord pour faire appel à un suppléant dans l'ordre qui vous est proposé ?... Voilà, je regarde Mme DELVAL, je peux passer au point suivant ? Parfait, enchaînons.

2. Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire (N°s 2023/040 à 2023/067) :

2023-040	Don d'ordinateurs - Association des jeunes sapeurs-pompiers de Gravelines
2023-041	Remplacement du centre d'usinage angulaire à commande numérique - Acte modificatif 2 : Société Vertonghen Houtbewerkings machines BVBA
2023-042	Attribution de marchés à procédure adaptée - Fourniture et déplacement de modulaires préfabriqués
2023-043	Son et lumière 2023 - Modification des tarifs
2023-044	Grille tarifaire - Location de matériel festif - Actualisation
2023-045	Fauchage des terrains en herbe
2023-046	Demande de subvention à la Région Hauts-de-France / Fête des Islandais 2023
2023-047	Contrat de location CCAS/Ville - Cabinets médicaux au Béguinage
2023-048	Marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du pôle Basket Sportica Nouvelle Génération / Acte modificatif n°1 : Groupement Ferrier Marchetti Studio (mandataire)/Sockeel Architectes/Ducks Sceno/Bollinger + Grohmann SARL/SA BERIM/SARL AGI2D/CREIOM/Peutz & Associés
2023-049	Réhabilitation du plateau multisport de Sportica / Lot 7 : SATELEC - Lot 14 : COS Tribune
2023-050	Bail professionnel de Mme Manssart - Résiliation rue Merlen - Nouveau bail cabinet médical n°4
2023-051	Bail professionnel de M. Courco - Cabinet médical n°2
2023-052	Bail professionnel de M. Courco - Cabinet médical n°1
2023-053	Résiliation - Contrat de prêt à usage ou commodat Ville/CCAS - Partie de parcelle cadastrée section BB n°503 - Gravelines
2023-054	Modification de la grille tarifaire / Activités Patrimoine Culture
2023-055	Don aux Archives municipales / Familles Bruneval, Leys, Moisson
2023-056	Don aux Archives municipales / Documents de Madame Fournier
2023-057	Contrat de prêt à usage ou commodat / Ville/C. Lefebvre/Béguinage - studio 51
2023-058	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Ville/Gravelines Triathlon - PAarc des Rives de l'Aa - Année 2023
2023-059	Fourniture de consommables jetables pour la restauration et les réceptions/Socoldis/Acte modificatif n°2

2023-060	Don - Société Dupont Restauration / Manifestation "Gravelinature" - Dimanche 21 mai 2023
2023-061	Résiliation - contrat de prêt à usage ou commodat / Webnord.com / La Semeuse
2023-062	Contrat de prêt à usage ou commodat / Ville / Opale Vélo Services / Maison du vélo
2023-063	Grilles tarifaires / Etudes dirigées - Restauration scolaire / Actualisation
2023-064	Fournitures courantes pour les services municipaux - Actes modificatifs
2023-065	Demande d'autorisation de travaux sur Monument historique / Caserne Huxelles
2023-066	Don aux Archives municipales / Boulets de canon - J. Fournier
2023-067	Fourniture de papeterie / INAPA France / Lot 1 : papier photocopieur / Acte modificatif n°5

Monsieur le Maire : Rien de bien spécial, un don d'ordinateurs à nos jeunes sapeurs-pompiers de Gravelines à titre gratuit bien sûr. Remplacement du centre d'usinage angulaire à commande numérique. Attribution de marchés à procédure adaptée - Fourniture et déplacement de modulaires préfabriqués. Des tarifs pour le « Son et Lumières » notamment Mme KERCKHOF, le « Son et Lumières » qui est de nouveau organisé cet été pour lequel nous avons voté des tarifs puisque nous encaissons les recettes. La location de matériel festif, comme vous le savez, nous avons des tarifications donc voilà que nous mettons à exécution. Le fauchage des terrains en herbe avec la société COURTOIS et l'association ECOFLANDRES. Un contrat de location pour les cabinets médicaux au Béguinage, il nous faut donc signer avec le CCAS un contrat de location d'une partie des locaux du Béguinage, ce que nous avons fait moyennant un loyer annuel de 30 240 € afin d'accueillir les nouveaux médecins, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Nous avons une demande de subvention à la Région de 25 280 € sur la base du budget prévisionnel de l'opération établi à 63 200 €, donc nous sollicitons la Région pour une subvention pour la Fête des Islandais. Marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de Sportica, une mise en conformité par rapport aux opérations en cours. La réhabilitation du plateau multisport de Sportica, des signatures avec 2 entreprises, l'une d'elles a été en liquidation judiciaire donc on a été amené à relancer le lot « électricité courants forts et faibles » qui a été attribué à SATELEC pour un montant de 239 880,66 € HT et pour le lot « tribune rétractable » à COS Tribune pour un montant de 108 688 € HT. L'opération suit son cours, on a eu l'occasion de faire une petite visite. Des baux professionnels avec Mme MANSSART, notre sage-femme, qui a résilié Rue du Merlan, et signé un nouveau bail pour le cabinet médical n°4. Un bail professionnel avec Mr COURCO, cabinet médical n°2 à compter du 1^{er} mai. Un bail également avec Mr COURCO pour le cabinet médical n°1 à compter du 1^{er} mai de manière à accueillir Mr SCHAEFER, qui travaille dans un 1^{er} temps avec lui. Une résiliation pour un contrat de prêt à usage ou commodat pour la ville et le CCAS pour l'usage du parking, on a été amené aussi à faire un arrêté. La grille tarifaire Culture qui est modifiée pour l'ensemble des prestations du dynamique service culture. Des dons aux archives, des dons d'articles de la Voix du Nord de 1994 à nos jours de Mme Amélie FOURNIER, des dons d'objets des familles BRUNEVALL, LEYS et MOISSON. On a de plus en plus de dons sur des documents qui peuvent intéresser le service Patrimoine, il faut s'en féliciter. Un contrat de prêt à usage ou commodat pour la ville pour accueillir au studio n°51 au Béguinage une stagiaire en médecine générale, en l'occurrence Mme Camille LEFEBVRE. Une convention d'occupation avec le Triathlon. Un don de 750 € de la société Dupont Restauration pour Gravelinature. Des fournitures de

consommables. Le contrat de prêt à usage ou commodat avec Opale Vélo Services, prestataire avec lequel nous travaillons pour la Maison du Vélo et les services que nous allons développer autour de la Maison du Vélo. La résiliation du contrat de prêt de la société Webnord pour des locaux à la Semeuse. Une modification de la grille tarifaire pour les études dirigées. Actes modificatifs pour les fournitures courantes pour les services municipaux. Inscription partielle de la caserne Huxelles au titre des Monuments Historiques délivrée par les services de l'Etat, donc nous déposons une demande d'autorisation de travaux auprès de la DRAC pour l'amélioration de l'état sanitaire de la caserne Huxelles, vous savez que nous travaillons sur ce dossier. On a eu aussi un don de boulets de canon, c'est assez original, mais ils ne sont pas venus me voir en me les donnant en mains propres, donc Mr Jocelyn FOURNIER qui fait don à la ville de 2 boulets de canon. C'est bien que les particuliers aient le réflexe plutôt que cela parte dans la nature, si je puis dire, que ce soit stocké dans nos services. Après il faut qu'on trouve les modalités de stockage. La fourniture de papeterie pour le lot 1 « papier photocopieur ». Voilà mes chers collègues, j'ai balayé un peu les décisions.

Monsieur le Maire : On remet à chaque fois comme vous le savez les délibérations pour désigner le ou les remplaçants de Mr Etienne DE LA MENSBRUGE, donc conformément aux dispositions légales en vigueur on les réinscrit à chaque conseil.

- A. **ADMINISTRATION GENERALE:** *points 3 à 8 retirés de l'ordre du jour*
3. **Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » - Remplacement d'un membre ;**
4. **Commissions Extra-Municipales « Travaux – Aménagement et Accessibilité » et « Station Nautique » - Remplacement d'un membre élu ;**
5. **Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;**
6. **Désignation des membres de la Commission délégation de service public ;**
7. **Commission Consultative des Services Publics Locaux – Remplacement d'un membre élu ;**
8. **Conseil de Station Balnéaire – Remplacement d'un membre élu.**

Monsieur le Maire : Donc il n'y a plus qu'une seule délibération, c'est la fixation des primes pour les médailles d'honneur du travail.

9. **Fixation des primes – Médaille d'honneur du travail :**

Monsieur Bertrand RINGOT, propose au Conseil Municipal de délibérer pour attribuer une prime aux récipiendaires de la médaille d'honneur du travail.

Il est proposé de fixer les montants comme suit :

- Médaille Grand Or : 153 €
- Médaille d'Or : 122 €
- Médaille de Vermeil : 77 €
- Médaille d'Argent : 46 €

Il est précisé que ces dispositions ne concernent pas les agents communaux qui relèvent d'une délibération du 16 Décembre 2022 et que la présente délibération prend le relais de la délibération du 12 mars 2003 pour une application aux récipiendaires médaillés à compter de 2023.

Monsieur le Maire : Ce sont les mêmes montants que précédemment.

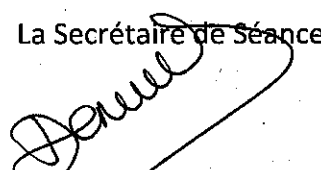
Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.
« Gravelines Passionnément » vote pour.

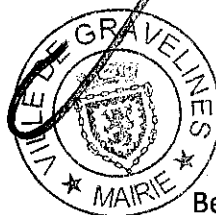
Monsieur le Maire : Voilà mes chers collègues, je pense avoir été raisonnable dans la durée de ce conseil... On se revoit rapidement puisque nous allons nous revoir le 23 juin, nous aurons un conseil un peu plus important en volume puisqu'il s'agira d'attribuer la délégation pour le camping de Petit-Fort-Philippe et il s'agira aussi de désigner l'acheteur de notre réseau câblé, ce sont quand même des sujets un peu structurants sur lesquels nous avons pas mal travaillé, je crois que les choses sont bien engagées. Je vous souhaite une bonne soirée sous le soleil Gravelinois avec ce léger vent frais. Bonne soirée, je lève la séance, merci.

La séance est levée à 18 h 20

Présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 19 SEP. 2023

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE



le Maire,


Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 SEP. 2023